



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Réforme de la filière sociale et éducative :

Préavis de grève intersyndicale CGT PJJ et SNPES-PJJ/FSU pour le mardi 26 juin 2018 ! Non à un statut au rabais pour les RUE, les éducateurs, les CSE et les ASS !

Le 17 mai dernier, l'administration a présenté son projet de mise en œuvre de l'intégration de la filière socio-éducative dans la catégorie A. Celui-ci, en l'état, est inacceptable pour le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ. Ce projet est clairement un déni de reconnaissance de la charge de travail, de l'engagement et des qualifications de l'ensemble des RUEs, des éducateurs, des ASS et des CSE. Nos deux organisations ont, dans le cadre d'une intersyndicale, diffusé plusieurs textes à destination des personnels (31 mai, 04 et 11 juin) pour expliquer les enjeux d'une telle « réforme ».

Ainsi, pour les RUEs, la DPJJ veut mettre en place un sous statut marginal qui ne correspond à aucun corps de direction ou de responsable existant dans la fonction publique. Pour rappel le corps de référence devrait être un corps en trois grades avec un indice majoré sommital à 830. On en est très loin !

De plus, cela s'accompagnerait de l'extinction du corps des CSE. Concernant celles et ceux qui sont non-fonctionnels, il ne leur resterait comme unique perspective que d'être positionnés sur une hypothétique grille avec un indice sommital à 640 ou, simplement, d'être reclassé.e.s dans le deuxième grade d'éducateur principal prévu en 2021 (indice sommital 627). Cela aurait pour conséquence de bloquer durablement l'avancement de ceux et celles qui sont sur le premier grade.

Si ce projet devait aboutir, ce serait un véritable décrochage statutaire et professionnel pour l'ensemble de la filière sociale et éducative :

- des RUEs qui font un travail d'encadrement sans avoir la reconnaissance indiciaire et statutaire
- des Éducateurs, CSE et ASS qui subiront un décrochage statutaire durable alors qu'ils devraient, en raison de leurs compétences, technicité et niveau de recrutement, bénéficier d'une grille qui corresponde à un vrai A type.

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU sont totalement opposés à un tel schéma et nous portons les revendications suivantes :

- L'intégration des RUE dans le premier grade des directeurs. Ceci marquerait une reconnaissance du travail, des missions et des compétences des RUE et ce, dans le cadre d'un statut de la fonction publique d'état à trois grades,
- Une revalorisation salariale significative pour toutes et tous,
- Une amélioration des conditions et de l'organisation du travail des personnels de la filière sociale et éducative,
- Pour les personnels socio-éducatifs (éducateurs, CSE et ASS), nous revendiquons l'intégration dans la catégorie A type, la seule à même de reconnaître leur niveau de formation (bientôt à bac+3) et de responsabilité dans la prise en charge des jeunes et des familles. Cette revendication n'est que justice au regard d'une promesse faite en 1991 de les intégrer dans la catégorie A.

Les personnels mobilisés, syndiqués et non syndiqués, ainsi que les organisations syndicales SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ appellent l'ensemble des agents de la PJJ à se mettre en grève le mardi 26 juin 2018 (un préavis de grève nationale a été déposé pour l'ensemble des personnels de la PJJ pour le 26 juin 2018 à partir de 7h et jusqu'à 7h, le lendemain) et à participer massivement à toutes les actions mises en place par nos deux organisations (rassemblements devant la DPJJ et les DIR, demandes d'audiences aux différents échelons administratifs, etc, ...).

Tous et toutes ensemble, mobilisons-nous pour une véritable reconnaissance statutaire et indiciaire de nos métiers et nos missions !